

Rapport annuel

sur le coût et la qualité du
service public d'élimination
des déchets

DIRECTION DE L'ENVIRONNEMENT
ET DU CADRE DE VIE

2019

ANNOIS
ARTEMPS
AUBIGNY-AUX-KAISNES
BRAY-SAINT-CHRISTOPHE
CASTRES
CLASTRES
CONTECOURT
CUGNY
DALLON
DURY
ESSIGNY-LE-PETIT
FAYET
FIEULAIN
FLAVY-LE-MARTEL
FONSOMME
FONTAINE-LES-CLERCS
FONTAINE-NOTRE-DAME
GAUCHY
GRUGIES
HAPPENCOURT
HARLY
HOMBLIÈRES
JUSSY
LESDINS
MARCY
MESNIL-SAINT-LAURENT
MONTESCOURT-LIZEROLLES
MORCOURT
NEUVILLE-SAINT-AMAND
OLLEZY
OMISSY
REMAUCOURT
ROUVROY
SAINT-QUENTIN
SAINT-SIMON
SERAUCOURT-LE-GRAND
SOMMETTE-EAUCOURT
TUGNY-ET-PONT
VILLERS-SAINT-CHRISTOPHE



Sommaire

Les indicateurs techniques et financiers

Les temps forts

1. Territoire et organisation du service

- 1.1. Le territoire
- 1.2. Le service Déchets Ménagers et Assimilés
 - 1.2.1. Définition des déchets ménagers et assimilés
 - 1.2.2. Le personnel
 - 1.2.3. Le parc de véhicules et les équipements de collecte
 - 1.2.4. Le pôle Tri et Prévention
- 1.3. L'organisation de la collecte
 - 1.3.1. Collecte des ordures ménagères
 - 1.3.2. Collecte sélective
 - 1.3.2.1. En porte à porte
 - 1.3.2.2. En points d'apport volontaire
 - 1.3.3. Collecte valorisante
- 1.4. La collecte en déchèterie
 - 1.4.1. Les tonnages collectés
 - 1.4.1.1. Les filières à Responsabilité Elargie du Producteur en déchèterie
- 1.5. Les prestations réalisées dans les communes
 - 1.5.1. Les bennes déposables
 - 1.5.2. Le broyeur à végétaux
- 1.6. La collecte des cartons des commerçants
- 1.7. La collecte des textiles, linges et chaussures (TLC)

2. Traitement

- 2.1. Valor'Aisne : le syndicat départemental de traitement des déchets ménagers de l'Aisne
- 2.2. Traitement de la collecte sélective et des ordures ménagères
- 2.3. Traitement des déchets collectés en déchèteries
- 2.4. Evolution des différents modes de traitement

3. Prévention des déchets

- 3.1. Engagement de l'Agglomération du Saint-Quentinois et objectifs
- 3.2. Définition de la prévention
- 3.3. Bilan des actions

4. Indicateurs financiers

- 4.1. Coût global
- 4.2. Coût aidé
- 4.3. Redevance spéciale

LES INDICATEURS TECHNIQUES

COLLECTE

Type de collecte	Tonnage	kg/hab/an
Déchèteries	23 937 t	294
Ordures ménagères et DNDAE (*)	21 924 t	269
Collecte sélective	7 046 t	86
<i>Dont Verre</i>	<i>2 406 t</i>	<i>29</i>
Textile, Linge et Chaussures	376 t	5
Prestations dans les communes	257 t	3
Cartons des commerçants	228 t	3
TOTAL	53 768 t	660

(*) Déchets non dangereux des activités économiques

(**) À domicile et en apport volontaire

MOYENS MATERIELS

Bacs roulants (OM et tri)	49 965
Sacs jaunes (en rouleaux)	34 687
Conteneurs point tri	296
Véhicules-Engins	30

EVOLUTION DES DIFFERENTS MODES DE TRAITEMENT

	2019	2018 (pour rappel)
Valorisation	50 %	39%
Traitement des gravats non valorisables	6%	5%
Enfouissement	44%	56%

LES INDICATEURS FINANCIERS

	<i>Coût de la collecte et du traitement des déchets</i>	
	2019	
	<i>A la tonne</i>	<i>A l'habitant</i>
<i>Collecte et Traitement</i>	152,51 €	100,63 €
<i>Evolution (% 2018/2019)</i>	- 4 %	+ 0,5%

LES TEMPS FORTS

Février : Campagne de caractérisation des ordures ménagères chez Valor'Aisne dans le cadre du Contrat d'Objectif Déchets et Economie Circulaire



Mai : Participation à l'ECO RUN en partenariat avec Décathlon



Mai : Tenue d'un stand autour de la déchèterie mobile



Avril : Mise en service de la plateforme végétaux et gravats à la déchèterie Sud à Gauchy



Mai : Mise en place du broyeur à végétaux



Juin : Sensibilisation à la Semaine de la Nutrition et des Activités Physiques et Sportives (SNAPS)



Juin : Tenue d'un stand à la fête du Parc



Juin-Juillet : Campagne de distribution des composteurs



Juillet : Animations autour du tri et de la prévention dans les communes de l'Agglo organisées par la Direction de la Cohésion Communautaire



Septembre : Sensibilisation pour la mise en place du tri sur le quartier EUROPE



Octobre : Inauguration du composteur collectif rue Henri Dunant dans le cadre du Conseil de Développement



Novembre : Animations dans le cadre de la Semaine Européenne de Réduction des Déchets (SERD)



LE TROC'AGGLO !

Les 19 et 20 novembre 2019, Julie Ringeval, Alexis Fontaine, Sabrina Copie et Astrid Favereaux du Pôle Tri et Prévention ont organisé le 1^{er} Troc à l'Agglo à l'occasion de la Semaine Européenne de Réduction des Déchets.

Le but de cet événement est de sensibiliser les agents au réemploi et donner une seconde vie aux objets.

75 agents ont troqué et ont échangé sur la prévention des déchets !

UN VRAI MOMENT DE PARTAGE ET D'ÉCHANGE ENTRE COLLÈGUES !



1. TERRITOIRE ET ORGANISATION DU SERVICE

1.1. Le territoire.

La collecte et le traitement des déchets ménagers font partie des compétences obligatoires des collectivités territoriales.

L'Agglomération du Saint-Quentinois exerce principalement en régie sa compétence de collecte des « Déchets Ménagers et Assimilés » (DMA dans la suite du rapport). La collectivité assure ce service pour 39 communes soit 81 489 habitants selon le tableau page 9.



Territoire mixte urbain :
35 % urbain
65% rural

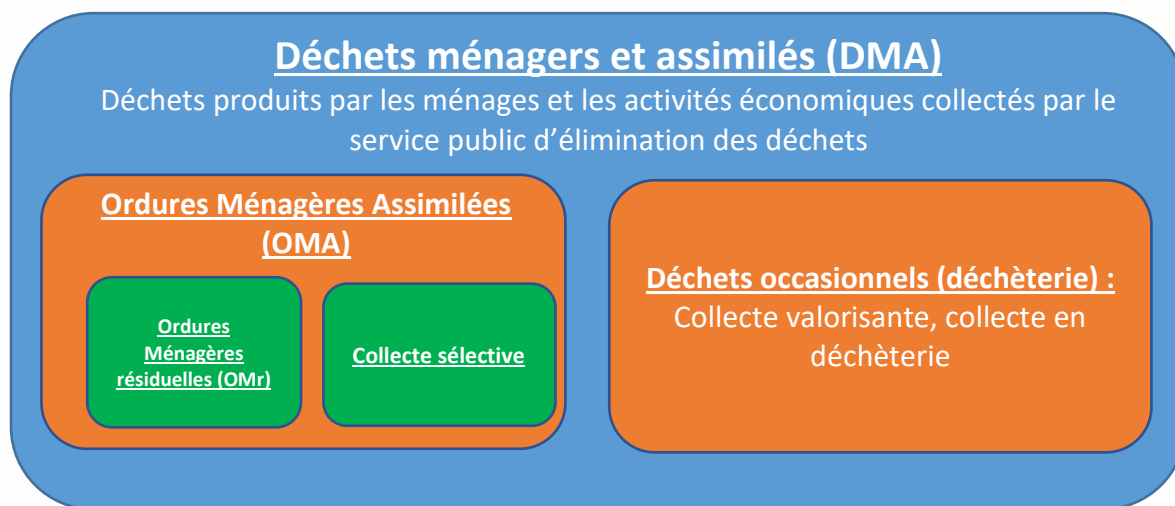
Communes	Population Municipale	%
ANNOIS	365	0,4%
ARTEMPS	369	0,5%
AUBIGNY AUX KAISNES	249	0,3%
BRAY SAINT CHRISTOPHE	68	0,1%
CASTRES	244	0,3%
CLASTRES	652	0,8%
CONTESCOURT	61	0,1%
CUGNY	601	0,7%
DALLON	436	0,5%
DURY	222	0,3%
ESSIGNY LE PETIT	349	0,4%
FAYET	664	0,8%
FIEULAINE	263	0,3%
FLAVY LE MARTEL	1 684	2,1%
FONSOMME	477	0,6%
FONTAINE LES CLERCS	259	0,3%
FONTAINE NOTRE DAME	391	0,5%
GAUCHY	5 300	6,5%
GRUGIES	1 337	1,6%
HAPPENCOURT	135	0,2%
HARLY	1 630	2,0%
HOMBLIERES	1 470	1,8%
JUSSY	1 246	1,5%
LESDINS	832	1,0%
MARCY	178	0,2%
MESNIL SAINT LAURENT	464	0,6%
MONTESCOURT LIZEROLLES	1 664	2,0%
MORCOURT	574	0,7%
NEUVILLE SAINT AMAND	843	1,0%
OLLEZY	187	0,2%
OMISSY	704	0,9%
REMAUCOURT	302	0,4%
ROUVROY	513	0,6%
SAINT-QUENTIN	54 443	66,8%
SAINT-SIMON	633	0,8%
SERAUCOURT LE GRAND	774	0,9%
SOMMETTE EAU COURT	191	0,2%
TUGNY ET PONT	276	0,3%
VILLERS SAINT CHRISTOPHE	439	0,5%
Total	81 489	100,0%

(source : INSEE 2015 - population municipale en vigueur au 1er janvier 2019).

1.2. Le service Déchets Ménagers et Assimilés

1.2.1. Définition des Déchets Ménagers et Assimilés

L'appellation « Déchets Ménagers et Assimilés » (DMA) tient au fait que la collectivité collecte non seulement les déchets produits par les ménages mais aussi, sous certaines conditions, les déchets provenant des administrations et entreprises.



Pour être collectés par la collectivité, les déchets assimilés doivent, par leur nature et leur quantité, pouvoir être traités sans sujétion particulière avec les ordures ménagères.

1.2.2. Le personnel

Le pôle Déchets et Développement Durable fait partie de la Direction de l'Environnement et du cadre de vie.

Au sein de ce pôle, l'effectif du service Déchets Ménagers et Assimilés est de **72 agents** au 31 décembre 2019.

La répartition par mission assurée est la suivante :

- Un responsable du pôle Déchets et Développement Durable ;
- Un chef de service DMA ;
- **62 agents** assurant la gestion technique de la collecte des déchets (50 à la Régie Collecte et 12 à la Régie Déchèteries) ;
- Un responsable du pôle Tri et Prévention Déchets encadrant une équipe de 4 animateurs du tri qui réalisent une communication de proximité et une sensibilisation sur le tri et la prévention des déchets ;
- 1 agent en charge de la livraison et la maintenance des bacs roulants ;
- 2 agents chargés des missions administratives.

1.2.3. Parc de véhicules et équipements de collecte

Bennes à Ordures Ménagères 	17
Véhicules de transport 	2
Véhicules Légers 	6 dont 2 véhicules électriques
Camions grue 	3
Broyeur à végétaux 	1
Déchèterie mobile 	1

1.2.4. Le pôle Tri et Prévention

L'équipe est composée d'un responsable du pôle Tri et Prévention, de 4 **animateurs du tri** et d'un agent chargé de **la livraison et la maintenance des bacs roulants**.

Les principales actions réalisées en 2019

- Distribution de 513 composteurs (2 356 composteurs distribués depuis 2015)
- Animations scolaires : 10 classes, 234 élèves sensibilisés
- Accueil téléphonique : 7 814 appels à Agglo j'écoute
- Suivis de collecte (contrôle qualité du tri, suivis des bennes de collecte, caractérisations des déchets)
- Stands d'information (SNAPS, SERD, fête du parc...)
- Actions de communication de proximité en habitat collectif pour la mise en place du tri en porte à porte ; 551 foyers sensibilisés en 2019
- Enquêtes terrain (nouvelles dotations, problématiques liées au déchets, demandes Agglo j'écoute).
- Rencontres avec les usagers :
 - Communication personnalisée auprès des particuliers ayant fait des erreurs de tri (scotch rouge apposé sur bac à ordures ménagères, bac ou sac jaune),
 - Accompagnement technique auprès des professionnels pour la mise en place du tri des déchets.
- Gestion du parc de bacs roulants : 1 793 livraisons et échanges ont été effectués



1.3. Organisation de la collecte

1.3.1. Collecte des ordures ménagères



Pré-collecte :

- **En bac roulant** (cuve grise, couvercle grenat), contenance de 120 l à 770 l

	<i>Nombre de bacs roulants</i>	<i>Volume total</i>
2019	35 735	7 917 m ³

- **Conteneur enterré** en pied d'immeuble, contenance de 5m³

	<i>Nombre de conteneurs enterrés</i>	<i>Volume total</i>
2019	17	85 m ³

En coordination avec la Ville de Saint-Quentin et le bailleur Habitat Saint-Quentinois, 7 conteneurs enterrés ont été installés au sein du quartier de Vermand en 2019.

Collecte :

. Par la régie collecte DMA

. Fréquence :

- 1 fois/semaine pour l'ensemble des communes dont Saint-Quentin (hors hyper-centre)
- 2 fois/semaine pour l'hyper-centre de Saint-Quentin et l'habitat vertical dense
- Collecte hebdomadaire des conteneurs enterrés

. Tonnage total : 21 924 t (269 kg/hab/an) (-2% par rapport à 2018)

1.3.2. Collecte sélective

1.3.2.1. En porte à porte

Pré-collecte :

- **En sac jaune** translucide avec lien coulissant pour Saint-Quentin (hors habitats collectifs et artisans/commerçants)
 - . Contenance : rouleau de 25 sacs de 50 l
 - . Contrat d'acquisition avec Socoplast



La règle de dotation en rouleaux est la suivante :

Nombre de rouleaux à donner :

Dotation annuelle : Un rouleau par personne au foyer

Demi-dotation (à partir d'avril) : Nombre de personnes - 2

En 2019, environ **34 687 rouleaux (soit 867 175 sacs) ont été distribués** gratuitement.

Une distribution annuelle en régie est effectuée en septembre et dure environ 2 mois. Les rouleaux sont distribués à domicile. Un point de distribution au siège de l'Agglomération, situé au 58 boulevard Victor Hugo à Saint-quentin, est mis en place pour les personnes absentes lors de la distribution à domicile.

- **En bac** (cuve grise, couvercle jaune) à savoir Saint-Quentin (habitats collectifs et artisans/commerçants) et les 38 communes de l'Agglomération
 - . Contenance de 120 l à 770 l pour les bacs jaunes



	<i>Nombre de conteneurs</i>	<i>Volume total</i>
2019	14 230	3 107 m ³

- **En conteneur enterré** en pied d'immeuble, contenance de 5m³

	<i>Nombre de conteneurs</i>	<i>Volume total</i>
2019	17	85 m ³



En coordination avec la Ville de Saint-Quentin et le bailleur Habitat Saint-Quentinois, 7 conteneurs enterrés ont été installés au sein du quartier de Vermand en 2019.

Collecte en porte à porte :

- . Par la régie DMA
- . Fréquence : 1 fois / 2 semaines pour les communes rurales
1 fois / semaine pour Harly, Gauchy et Saint-Quentin
Collecte hebdomadaire des conteneurs enterrés

1.3.2.2. En points d'apport volontaire

Les points tri sont les équipements destinés à la collecte des déchets recyclables, repartis en 2 flux :

- Le multimatériaux (bouteilles et flacons en plastique, boîtes métalliques, briques alimentaires, cartonnettes, cartons, papiers)
- Le verre

Les conteneurs multimatériaux sont collectés en régie, tandis que les conteneurs à verre sont collectés par un prestataire privé MINERIS.



Conteneur aérien multimatériaux



53 conteneurs Multimatériaux

Conteneur enterré multimatériaux



dont 17 enterrés

Conteneur aérien Verre



226 conteneurs Verre

Conteneur enterré Verre



dont 5 enterrés

Tonnages 2019 de la collecte sélective

	Multimatériaux (Porte à porte et apport volontaire)	Verre (Apport volontaire)
2019	4 640 t (57kg/hab/an)	2 406 t (29kg/hab/an)

En 2019, le taux de refus de tri s'élève à 17% (791.81 t) du tonnage de tri collecté, hors verre.

L'Agglomération du Saint-Quentinois est partenaire de deux associations de lutte contre le Cancer (Comité de l'Aisne et Diamant Rose) et apporte sa contribution en reversant annuellement 10 % de la recette perçue pour le rachat de chaque tonne de verre ménager recyclé.

Ainsi, 7408.40 € leur ont été versés en 2019.

Cette participation permet à ces associations de financer, notamment, des actions locales de prévention sur le cancer.

1.3.3. Collecte valorisante

Cette collecte a été mise en place en novembre 2014.

Sont concernés :

- ✓ Le mobilier : meubles, chaises, canapés, fauteuils, armoires, literie,
- ✓ Les Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques (D3E), non dangereux.

Ces objets volumineux sont collectés sur rendez-vous auprès d'Agglo J'écoute.

Le mobilier et les D3E ainsi collectés, sont triés, chargés dans un camion hayon puis apportés en **déchèterie pour être valorisés dans les filières Eco-mobilier et EcoSystèmes pour les D3E.**



Le flyer d'information est présenté en annexe 1.

Pré-collecte :

- . Maximum 2 m³, rangés sur le trottoir le jour convenu du rendez-vous

Collecte :

- . Par la régie DMA
- . Fréquence : en fonction des rendez-vous
- . Nombre de rendez-vous en 2019 : 1899 (-28% par rapport à 2018)

1.4. Collecte en déchèterie

La déchèterie est un équipement dédié à la collecte des déchets occasionnels, volumineux ou dangereux. C'est un endroit propre et clos. Un gestionnaire est présent pour renseigner l'usager, l'aider à faire le bon tri, faire respecter les règles et la propreté du site.

Un réseau de 4 déchèteries est déployé sur le territoire de l'Agglomération du Saint-Quentinois :



Déchèterie Ouest (Saint-Quentin)

Date d'ouverture : 2015

Fréquentation 2019 : 65 830

Tonnages 2019 : 8 308 t



Déchèterie Sud (Gauchy)

Date d'ouverture : 2007

Fréquentation 2019 : 76 097

Tonnages 2019 : 7 949 t



Déchèterie Nord (Omissy)

Date d'ouverture : 2007

Fréquentation 2019 : 66 744

Tonnages 2019 : 4 290 t



Déchèterie Clastres

Date d'ouverture : 2003

Fréquentation 2019 : 27 075

Tonnages 2019 : 3 390 t

Elles sont accessibles aux particuliers et aux professionnels sous conditions présentées en annexe 2.

Pour l'année 2019, **235 746 passages** ont été comptabilisés (dont 2 052 professionnels).

La déchèterie mobile

La déchèterie mobile est un service de proximité exclusivement réservé aux particuliers qui ne peuvent se rendre aux déchèteries « fixes » de l'Agglo.

Depuis mai 2018, suivant un calendrier annuel précis, elle est mise en place en collaboration avec les maires des 12 communes concernées (Annois, Aubigny aux Kaisnes, Cugny, Dury, Essigny-le-Petit, Fieulaine, Flavvy-le-Martel, Fonsomme, Fontaine-Notre-Dame, Ollezy, Sommette-Eaucourt et Villers-Saint-Christophe, qui accueille les habitants de Bray-Saint-Christophe).

Les conditions d'utilisation sont présentées en annexe 3.

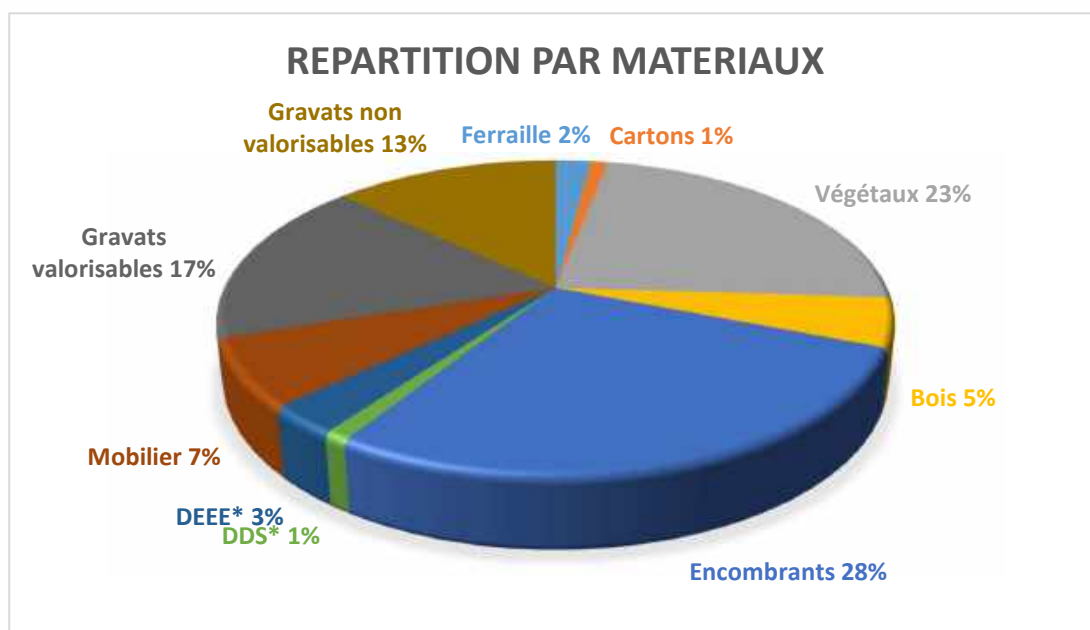
1 289 passages ont été enregistrés en 2019.



1.4.1. Tonnages collectés

Pour l'année 2019, **23 937 tonnes** ont été collectées, soit 294 kg/hab/an.

La répartition par matériaux est la suivante :



1.4.1.1. Les filières à Responsabilité Elargie du Producteur (REP) en déchèterie

Dans le cadre de la REP, les fabricants doivent prendre en charge, notamment financièrement, la gestion de leurs déchets.

Bien que basée sur la responsabilité individuelle du producteur, la REP peut être assurée par les metteurs sur le marché de manière individuelle ou collective, au travers d'un éco-organisme comme Eco-Mobilier pour les Déchets d'Equipement d'Ameublement (DEA), Eco-Systèmes pour les Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques (D3E), ou encore Eco-DDS pour les déchets diffus spécifiques.



Eco-Mobilier

En 2019, 1 677 tonnes ont été collectées (+7 %).



Eco-Systèmes

En 2019, 614 tonnes ont été collectées.
(Tonnage stable)



Eco-DDS

En 2019, 77 tonnes ont été collectées. (-9%)

Ces éco-organismes structurent et coordonnent la valorisation de ces déchets (démantèlement, recyclage, valorisation matière).

1.5. Les prestations réalisées dans les communes

1.5.1. les bennes déposables

Sous réserve de remplir les conditions fixées par VALOR' AISNE, le syndicat chargé du traitement, certaines communes ont souhaité bénéficier d'un service de proximité pour la collecte des végétaux de leurs administrés. Ce service vient alors en supplément du service proposé par l'Agglomération, à savoir les déchèteries.



Benne déposable en commune

Pré-collecte :

- . Benne type Ampliroll
- . Contenance : 15 m³
- . 12 bennes dans les communes suivantes : Dury, Fayet, Flavy-le-Martel, Fonsomme, Fontaine-Notre-Dame, Fieulaine, Grugies, Harly, Homblières, Marcy, Saint-Simon et Seraucourt-le-Grand.
- . Remplissage des bennes sous la surveillance de chaque commune et sur un site fermé.

Collecte :

- . Par la régie collecte DMA.
- . Sur appel des communes ou suivant un planning annuel.
- . En 2019, 257 tonnes de végétaux ont été collectées (3kg/hab/an).

1.5.2. Le broyeur à végétaux

Ce service aux communes a été mis en place en mai 2019. Il a pour but de limiter l'apport de végétaux à la déchèterie en favorisant leur recyclage sur place. Il encourage le 0 phyto dans les communes (paillage des massifs). Par ailleurs, il participe à l'amélioration de la qualité de l'air en évitant le brûlage des végétaux.



Pré-collecte :

- . Dépôt en amont des branches sur le site communal.
- . Branches de 15 cm de diamètre maximum.

Collecte :

- . En régie.
- . Fréquence : 1 fois / mois suivant un planning annuel.
- . Le broyat réalisé est à destination des communes. Il servira de paillis dans les massifs.

Les conditions d'utilisation du broyeur sont présentées en annexe 4.

1.6. Collecte de cartons des commerçants

La collecte des cartons des commerçants s'effectue en hyper centre-ville de Saint-Quentin et dans quelques zones d'activités commerciales.

Présentation :

- . Rangés, pliés voire ficelés sur le trottoir

Collecte :

- . Par la régie DMA
- . En 2019, **228 tonnes** ont été collectées (3kg/hab/an)

1.7. Collecte des Textiles, Linges et Chaussures (TLC)

Les TLC sont collectés par le biais de conteneurs « Textile » implantés sur le territoire. Ils sont ensuite triés et revalorisés.



Pré-collecte :

- . 81 conteneurs aériens en métal répartis sur les communes de l'Agglomération.
- . En 2019, **376 tonnes** ont été collectées (5kg/hab/an) / (+2% par rapport à 2018).

Collecte :

- . Par le Box, Eco textile, Le Relais
- . Fréquence : en fonction du rythme de remplissage

2. LE TRAITEMENT

2.1. Valor'Aisne : le syndicat départemental de traitement des déchets ménagers de l'Aisne

Créé par arrêté préfectoral en date du 15 novembre 2002, le Syndicat Départemental de Traitement des Déchets Ménagers de l'Aisne s'est rendu opérationnel pour le compte de ses membres le 1^{er} janvier 2003.

Depuis cette date, il gère le traitement des déchets des collectivités de l'Aisne adhérentes dont la Communauté d'Agglomération du Saint-Quentinois fait partie.

Le mode de contribution est le suivant :

- ❖ à l'habitant pour les dépenses dites utiles (tri, transfert, compostage),
- ❖ à la tonne pour les quantités de déchets résiduels enfouies, maintenant ainsi l'incitation à la valorisation.

Au 31 décembre 2019, Valor'Aisne regroupe le Conseil Départemental ainsi que 14 structures intercommunales pour une population totale de 526 291 habitants adhérents. Ainsi, la structure a traité les déchets de 96 % des Axonais.

Valor'Aisne emploie 133 agents permanents.

Valor'Aisne exerce les compétences suivantes pour les études, la réalisation et la gestion en matière de :

- ❖ Centres de tri,
- ❖ Centres de valorisation organique,
- ❖ Quais de transfert,
- ❖ Transport depuis les quais de transfert, centres de tri et de valorisation organique jusqu'aux installations d'enfouissement et usines d'incinération.
- ❖ Installations d'élimination des déchets,
- ❖ Acquisitions et aménagements fonciers qui y sont liés.

- Valor'Aisne a trié 27 737.51 tonnes de papiers et d'emballages hors verre en 2019. Ce qui correspond à un ratio de 53.76 kg par habitant (+1.89% par rapport à 2018).

- Valor'Aisne a par ailleurs effectué le compostage de 7 425 tonnes de déchets organiques collectés par les collectivités en porte-à-porte en 2019. (-14 % par rapport à 2018)

- Valor'Aisne a réalisé le traitement par enfouissement de 85 246 tonnes de déchets ménagers en 2019 (- 27 % par rapport à 2018) et 27 098 tonnes par incinération (valorisation énergétique).

Ces éléments sont extraits du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets de Valor'Aisne, pour l'année 2019.

Depuis le 1^{er} janvier 2019, une partie des ordures ménagères et des refus de tri sont valorisés énergétiquement sur les sites d'Ecovalor à Saint-Saulve (59) et du SMIAA à Maubeuge (59), dans le cadre d'un marché public.

Le stockage, quant à lui, a été réalisé sur une installation privée à Flavigny-Beaurain (02), dans le cadre de contrats de prestations de service.

2.2. Traitement de la collecte sélective et des ordures ménagères

Apportés au centre de tri d'Urvillers (géré par Valor'Aisne), les tonnages d'emballages recyclables sont triés par matériaux. Ils sont ensuite envoyés dans les filières de recyclage conformément au contrat avec Citeo.

Citeo est une société, appelée éco-organisme, agréée par l'Etat pour 5 ans. Elle est chargée du recyclage des emballages ménagers (y compris le verre) et des papiers graphiques.

La mission de Citeo est d'organiser, piloter et développer le recyclage des emballages et des papiers mis sur le marché en France dans le cadre de la Responsabilité Elargie du Producteur (REP). Elle accompagne les collectivités sur le déploiement du tri et du recyclage et leur reverse des soutiens financiers selon plusieurs critères : les tonnes d'emballages ménagers collectées, les actions de sensibilisation...

Afin d'améliorer la performance de tri sur le territoire, la Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois en partenariat avec Valor'Aisne et les autres EPCI adhérents au syndicat a conclu un contrat unique porté par Valor'Aisne.

Hormis les « refus de tri » qui sont traités soit par enfouissement dans une Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux (ISDND), soit par valorisation énergétique, les autres matériaux font l'objet d'une garantie de reprise et d'un repreneur désigné pour leur recyclage, conformément au nouveau contrat Citeo à effet au 1er janvier 2018.

Le site d'Urvillers comprend aussi un quai de transfert pour les ordures ménagères.

Les consignes de tri ainsi que la séparation par matériau en centre de tri sont présentées en annexe 5.

Les repreneurs par matériau sont détaillés ci-dessous :

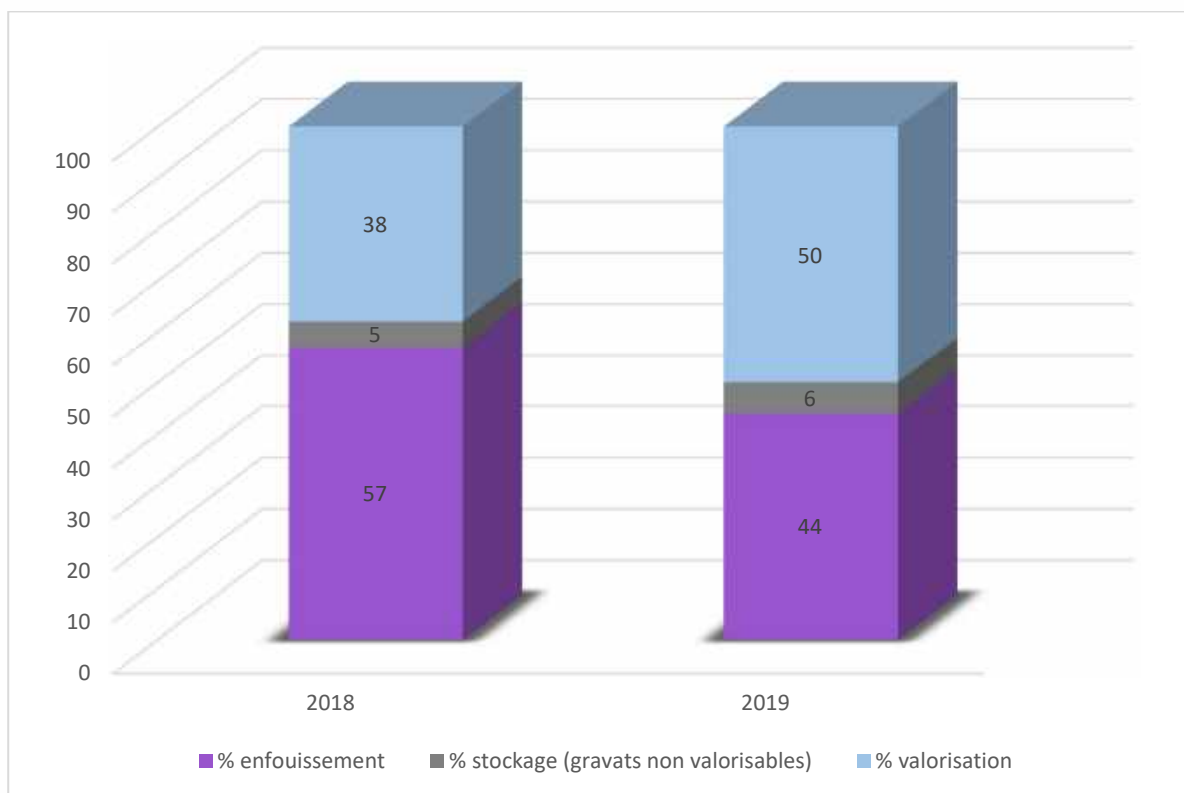
Matériau	Repreneur
Bouteilles et flacons en plastiques	VALORPLAST
Papier	UPM
Acier / aluminium	SUEZ
Cartons / Cartonnettes	VEOLIA
Briques alimentaires	REVIPAC

2.3 Traitement des déchets de déchèterie - compétence VALOR' AISNE

	Site de traitement	Type de traitement
Encombrants	SUEZ RV NORD EST EDIFI NORD à Flavigny-Le-Grand (02)	Enfouissement
Végétaux	SEDE à Monceau-Le-Neuf et Faucouzy (02)	Compostage
Métaux	HAUREC à Gauchy (02)	Recyclage
Papier / Carton	SUEZ PV PICARDIE à Saint-Quentin (02)	Recyclage
D3E*	ECO-SYSTEMES	Valorisation
Hors froid	GALLOO à Aniche (59)	
Gros électroménager froid (GEM)	ENVIE 2 E à Lesquin (59)	
Ecran	ENVIE 2 E à Lesquin (59)	
Petits appareils en mélange (PAM)	TRIADE ELECTRONIQUE à Gonesse (95)	
Bois	BI VERT à Rouvroy (02)	Valorisation
Déchets diffus spécifiques	CHIMIREC à Saint-Just en chaussée (60)	Valorisation
Batteries	HAUREC à Gauchy (02)	Recyclage
Pneus repris par aliapur	ALIAPUR à Cuts (60)	Recyclage
Pneus non repris par aliapur	DELTAGOM à Noyon (60)	
Huiles alimentaires	QUATRA à Lokeren (Belgique)	Régénération
Huiles de vidange	SEVIA à Harnes (62)	
Piles	COREPILE à Bourg-Fidèle (08)	Valorisation
Cartouches	COLLECTORS à Mornant (69)	Valorisation
Tubes fluo/lampes	RECYCLUM à Indaver (Belgique)	Valorisation
Mobilier	ECO-MOBILIER	Valorisation
Matelas	SECONDLY à Santes (59)	
Bois	PAPEREC à Harnes (62) et Pont Ste Maxence (60)	
Rembourrés	BAUDELET ENVIRONNEMENT à Blaringhem (59)	
Plastiques	TRP à Seclin (59)	
Gravats valorisables	VALOR' AISNE à Laon (02)	Valorisation
Gravats non valorisables	ORTEC à Lesdins (02)	Stockage
Plâtres	VALOR BAT à Condren (02)	Valorisation

*D3E : Déchets d'Équipement Électriques et Électroniques

2.4 Evolution des différents modes de traitement



Grace à la valorisation énergétique d'une partie des ordures ménagères (24% en 2019), et la séparation des gravats valorisables des non valorisables, il est constaté une augmentation de 12 % de valorisation.

3. PREVENTION DES DECHETS

« Le meilleur déchet est celui que l'on ne produit pas »

3.1. Engagement de l'Agglomération du Saint-Quentinois et objectifs

L'Agglomération du Saint-Quentinois s'est engagée dans une démarche de prévention des déchets en élaborant le Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA).

Ce programme vise à planifier les actions de prévention afin d'atteindre les objectifs fixés par la Loi de transition énergétique pour la croissance verte du 17 août 2015 à savoir réduire la production de déchets ménagers et assimilés de 10% entre 2010 et 2020 et diminuer la part de déchets enfouis de 50 % d'ici 2025.

Une commission consultative d'élaboration et de suivi du PLPDMA a été créée en 2016. Son rôle consiste entre autres à définir la politique de réduction des déchets et de valorisation du tri.

En 2019, la commission s'est réunie 2 fois (en mai et novembre) et a traité des sujets tels que la mise en place des composteurs collectifs et individuels, la lutte contre le gaspillage alimentaire ou la prévention des dépôts sauvages.

3.2. Définition de la prévention

La prévention est l'ensemble des actions accomplies avant l'abandon ou la prise en charge du déchet par la collectivité.

Elle consiste à réduire la quantité ou la nocivité des déchets produits, en intervenant à la fois sur leur mode de production et de consommation. Elle demeure une priorité des politiques environnementales.

3.3. Bilan des actions

Suite à l'engagement de l'Agglomération du Saint-Quentinois dans un **Programme Local de Prévention 2015-2020**, le compostage individuel s'est imposé comme l'un des enjeux majeurs sur le territoire ainsi que le gaspillage alimentaire.

✓ Opération de distributions de composteurs

Depuis mars 2015, la mise à disposition à titre gratuit de composteurs individuels d'un volume de 345 litres accompagnés d'un bio-seau a été lancée auprès **de 2 356 foyers** sur l'ensemble du territoire de l'Agglomération.



En 2019, 513 composteurs et bio-seaux ont été distribués lors de réunions d'informations, organisées et animées par les animateurs du tri et de la prévention du service Déchets Ménagers et Assimilés. De plus, 6 composteurs collectifs ont été installés en pied d'immeuble rue du Cardinal Saliège à Saint-Quentin et à Rouvroy.

Un guide du compostage ainsi qu'un document synthétique « Compostage Mode d'emploi » (annexe 6) ont été remis à chaque personne à l'issue de ces réunions. Les usagers, en cas de doute ou de questions, peuvent également consulter le site internet de l'Agglomération du Saint-Quentinois : <https://www.agglo-saintquentinois.fr/pratique/les-dechets-989.html> ou appeler **Agglo j'écoute ☎ 03 23 06 30 06**

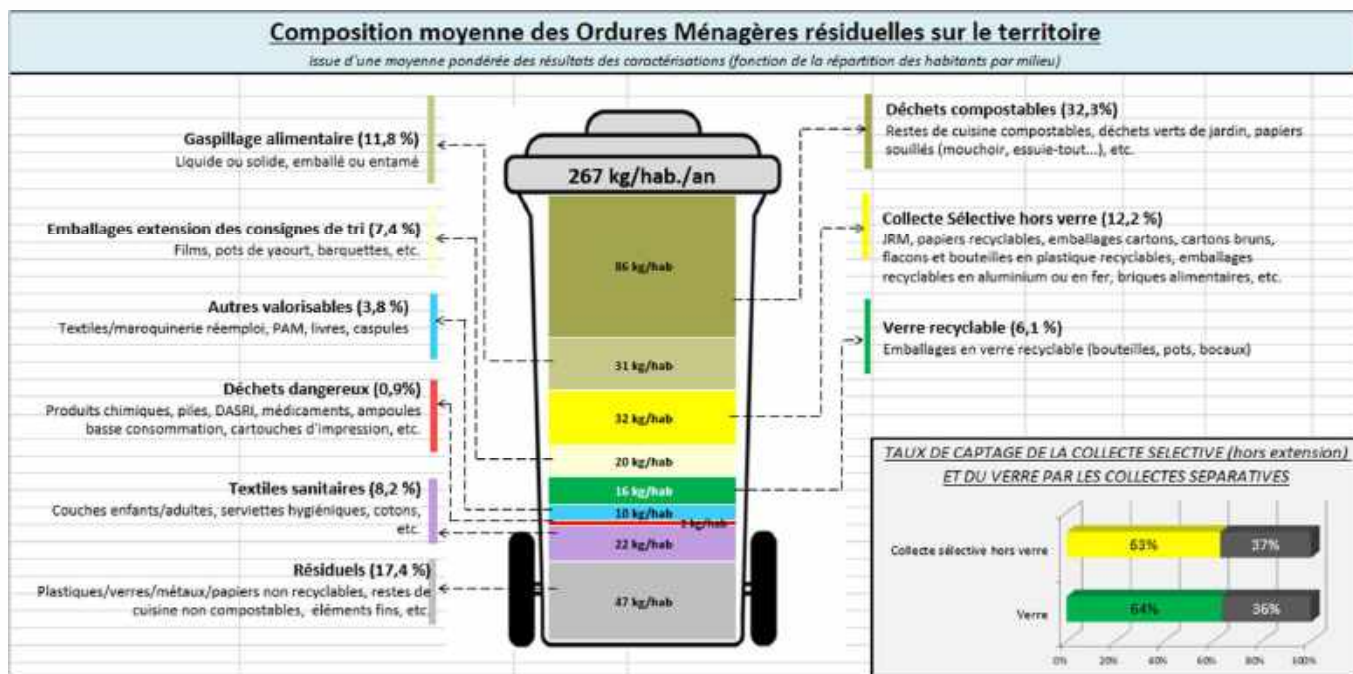
✓ Focus sur la campagne de caractérisation des Ordures Ménagères du territoire Saint-Quentinois

Dans le cadre du Contrat Déchets et Economie Circulaire (CODEC), le Syndicat de traitement Valor'Aisne a lancé en mars 2019 une campagne de caractérisation des Ordures Ménagères.

Ces caractérisations avaient pour but d'évaluer la composition moyenne des Ordures Ménagères des usagers du territoire mais également d'évaluer les gisements pouvant faire l'objet d'actions de valorisation et/ou de prévention.

10 échantillons ont été prélevés sur différents secteurs du territoire Saint-Quentinois (milieu rural, mixte et urbain).

Les résultats obtenus de ces caractérisations sont les suivants :



Ce bilan nous a permis de déterminer les principaux axes d'amélioration :

- La promotion du compostage individuel et collectif qui reste un enjeu majeur sur le territoire.
- L'animation du Réseau pour Eviter le Gaspillage Alimentaire (REGAL).
- Les actions de sensibilisation sur le tri des déchets et la prévention et l'étude de mise en place de l'extension des consignes de tri (horizon 2021).



✓ La semaine anti-gaspi

La semaine anti-gaspi s'est déroulée du 14 au 18 octobre 2019. Des animations de sensibilisations sur le gaspillage alimentaire ont eu lieu, pour les usagers, mais aussi pour les agents de l'Agglo du Saint-Quentinois.

19 partenaires se sont rassemblés autour d'ateliers anti-gaspi, food-truck, visites de sites, spectacles, disco soupe, expositions, forum anti-gaspi... Ainsi, 2 951 personnes ont été sensibilisées et 242 kg d'aliments n'ont pas été jetés.



Vélo à smoothie



Café-débat



Food-truck

4. INDICATEURS FINANCIERS

4.1. Coût global

La décomposition de ce coût est présentée en annexe 7.

Pour l'**investissement**, la décomposition des dépenses et recettes est le suivant :

Dépenses d'investissement	
Libellé	Montant 2019
- Travaux d'extension des déchèteries (plate-forme déchèterie de Gauchy) et mise en conformité des déchèteries	392 989 €
- Travaux, fourniture et pose de conteneurs enterrés	185 439 €
- Acquisition de bac roulants, de conteneurs et de composteurs	108 864 €
- Acquisition de véhicules	403 024 €
- Acquisition broyeur à végétaux	27 600 €
- Fonds de concours travaux Gauchy	60 005 €
TOTAL Dépenses	1 177 921 €
Recettes d'investissement	
Libellé	Montant 2019
- Récupération de la TVA	154 500 €
- Divers (Amortissements)	382 617 €
TOTAL Recettes	537 117 €

Soit un déficit de 640 804 €.

Pour le **fonctionnement**, voici le bilan financier :

Dépenses de fonctionnement	
Libellé	Montant 2019
- Charges générales	1 142 749 €
- Charges de personnel	3 224 057 €
- Contribution Valor'Aisne	4 371 815 €
- Amortissement des biens	382 617 €
- Charges exceptionnelles	126 153 €
- Contribution aux frais d'administration générale	1 325 477 €
TOTAL Dépenses	10 572 868 €
Recettes de fonctionnement	
Libellé	Montant 2019
- Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères	11 766 552 €
- Rachat matériaux recyclables et éco – organismes	1 842 715 €
- Recettes des directions de support	465 769 €
- Vente de cartes déchèteries	59 229 €
- Indemnités d'assurance	3 111 €
- Remboursement rémunération du personnel	1 895 €
TOTAL Recettes	14 139 271 €

Soit un excédent en fonctionnement de **3 566 403 €** permettant non seulement de résorber le déficit d'investissement indiqué ci-dessus, mais encore de garantir l'incertitude sur la taxe générale sur les activités polluantes (TGAP) et sur le transport des déchets vers les différents exutoires.

4.2. Coût aidé

Le coût aidé est le coût brut (ensemble des charges liées au fonctionnement) moins les recettes liées à la redevance spéciale, aux éco-organismes et à la vente de matière ou énergie.

Il est tenu compte de l'investissement au travers des dotations aux amortissements annuels.

	2019
<i>Total dépenses</i>	10 572 868 €
<i>Total recettes (hors TEOM)</i>	2 372 719 €
<i>Coût aidé</i>	8 200 149 €

Pour 2019, le coût aidé s'élève à 8 200 149 €, soit :

- **152,51 €/t** (pour 53 768 tonnes)
- **100,63 €/hab** (pour 81 489 habitants)

En conséquence, la TEOM couvre la totalité du coût aidé 2019.
L'objectif « les déchets paient les déchets » est donc de nouveau atteint.

4.3. La redevance spéciale

La Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois a instauré la redevance spéciale depuis le 1er janvier 2017, pour les producteurs de déchets non ménagers, fixant par délibération un montant applicable de 22€/m³/semaine, pour toute production supérieure à 10 m³/semaine.

Cela correspond au coût réel du service (intégrant le coût de location – maintenance des bacs roulants, le coût de collecte et le coût de traitement auxquels sont ajoutés des frais de gestion).

Cette redevance est payée par tout professionnel concerné, présent sur le territoire de la collectivité et dont les déchets sont collectés et traités dans le cadre du service public sans sujétion particulière.

Elle incite les gros producteurs à réduire leurs déchets et permet de financer le service offert par la collectivité aux professionnels et aux administrations, évitant ainsi que soit transféré à la charge des ménages, le coût de l'élimination desdits déchets

En 2019, 5 administrations (lycée Technique Condorcet, lycée Colard Noël, lycée Ameublement, lycée Pierre de la Ramée et lycée Henri Martin) ont été redevables pour un montant total de 63 140,22 €.

Annexe 1

**Flyer d'information sur
la collecte valorisante**

COLLECTE SUR RENDEZ-VOUS DE MOBILIERS & ÉLECTROMÉNAGERS



LE SAVIEZ-VOUS ?

L'Agglo du Saint-Quentinois collecte le **meuble** (tables, chaises, matelas, sommier, etc.) et **l'électroménager** (appareils électriques et électroniques) dont vous ne vous servez plus afin de les **recycler** !

Pour avoir accès à ce service, prenez rendez-vous !

03 23 06 30 06

agglojecoute@casq.fr

AGGLO-SAINTQUENTINOIS.FR

Annexe 2

Les conditions
d'acceptation en
déchèterie



♦ **Inscription et achat de cartes tarifées auprès de la :**

Direction de l'Environnement et du Cadre de Vie
Service Déchets Ménagers
Agglo du Saint-Quentinois
58 Boulevard Victor Hugo BP 80352
02108 SAINT-QUENTIN

Service accessible le mardi de 13h30 à 17h30 et le vendredi de 8h30 à 12h

♦ **Pièces obligatoires à fournir pour l'ouverture du dossier :**

- Carte d'artisan ou extrait K-bis
 - Carte grise des véhicules utilisés pour le dépôt des déchets
- Remarque : les véhicules utilisés doivent avoir un P.T.A.C inférieur à 3,5 t*



Attention : aucune carte ne sera fournie sans la présentation de ces documents

♦ **Prix des cartes selon type de véhicules :**

- Petit véhicule utilitaire (P.V ≤ 1,3 t) :carte 1 passage = 17 € [10 passages=170 €]
- Véhicule type fourgon (1,3 t < P.V ≤ 2,1 t) :carte 1 passage = 37 € [10 passages=370 €]
- Gros véhicule (2,1 t < P.V) :carte 1 passage = 51 € [10 passages=510 €]

Remarque : les remorques sont considérées comme un véhicule. Donc 1 remorque = 1 passage (voir condition de vente avec le service Déchets Ménagers)

♦ **Paie ment :**

- Par chèque : à l'ordre de la **Régie Recettes Déchèterie**
- En espèces : prévoir l'appoint

♦ **Type de déchets acceptés :**

- D.I.B triés uniquement
- Papier, carton, mobilier et D3E (assimilés ménagers): propres et triés par catégories (**acceptés gratuitement**)

♦ **Conditions d'apport :**



- Apport en semaine uniquement, horaires d'ouverture des déchèteries sur :
agglo-saintquentinois.fr ou auprès d' **Agglo j'écoute ☎ 03 23 06 30 06**
- Paiement des déchets avec la carte prépayée tarifée au volume (sauf papier, carton, mobilier, D3E)

Attention : aucun apport de déchets ne sera possible sans la présentation de la carte

PLAN D'ACCÈS DES DÉCHÈTERIES ET DU SIEGE DE L'AGGLO DU SAINT-QUENTINOIS



Horaires d'été : du 1^{er} avril au 30 septembre

Du lundi au samedi : 9h – 12h et 13h30 – 18h

Dimanche : 9h – 12h

Horaires d'hiver : du 1^{er} octobre au 31 mars

Du lundi au samedi : 9h – 12h et 13h30 – 17h

Dimanche 9h – 12h

Fermées les jours fériés

Déchèterie SUD (GAUCHY) fermée le MARDI matin

Déchèterie OUEST (ZAC la Vallée) fermée le MERCREDI matin

Déchèterie NORD (OMISSY) fermée le JEUDI matin

Déchèterie CLASTRES (Clastres) fermée le LUNDI matin

Annexe 3

Flyer d'information
Déchèterie mobile

La déchèterie mobile de l'Agglo !

Afin d'apporter un service de proximité et équitable à tous, les 12 communes de l'Agglo les plus éloignées accueilleront la déchèterie mobile sur leur commune.



Déchèteries



Communes souhaitant accueillir la déchèterie mobile



La déchèterie ne pourra collecter que 5 types de déchets différents au maximum, selon la demande de la commune desservie.

À la déchèterie mobile, vous pourrez emmener :

- ★ encombrants
- ★ végétaux
- ★ gravats
- ★ bois
- ★ cartons
- ★ métaux
- ★ pneus VL déjantés
- ★ produits domestiques dangereux
- ★ huile minérale
- ★ huile végétale
- ★ piles, batteries, radiographies, cartouches d'encre, ampoules

Pour le bon fonctionnement de la déchèterie mobile, il faut...

- Un gestionnaire de déchèterie avec permis super poids lourd
- Une installation sur un terrain plat et stabilisé d'environ 400 m²
- Prévoir un temps de mise en place de 40 minutes, et un temps de repli de 40 minutes

Annexe 4

Flyer d'information
Broyeur à végétaux

UN BROYEUR À VÉGÉTAUX M O B I L E

ARRIVE DANS VOTRE COMMUNE !

2 BONNES RAISONS DE BROYER VOS VÉGÉTAUX :

- 1- Diminuez vos déplacements en déchèterie !
- 2- Offrez à votre commune une alternative pour le 0 phyto !



**DÉPOSEZ
VOS BRANCHES !**

VÉGÉTAUX REFUSÉS

- résineux
- branchages dont le diamètre est supérieur à 10 cm et dont la longueur dépasse 1m50
- souches d'arbres
- planches de bois



Renseignements auprès de votre mairie pour connaître toutes les modalités de présence du broyeur à végétaux (jour, horaire...)

Annexe 5

Les consignes de tri

*Déposés dans le sac, bac ou conteneur
jaune, ils seront recyclés*



Les bouteilles et flacons en plastique

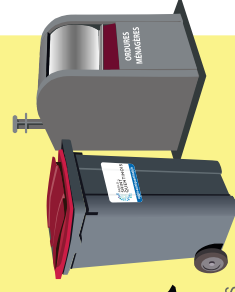
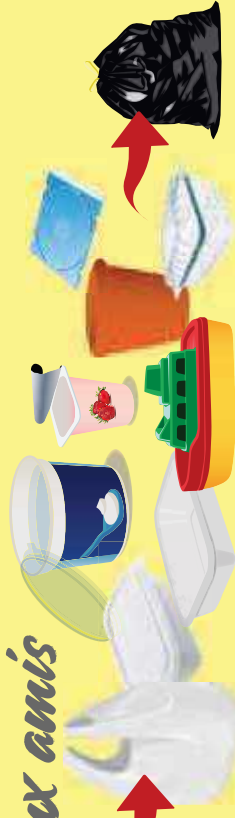


Les boîtes métalliques



Les faux amis

Non recyclables,
je les jette
avec les ordures
ménagères



Sacs et films plastiques, pots de produits laitiers, blisters et boîtes diverses,
barquettes en polystyrène, jouets, déchets souillés ou non vidés, ...

*Bouteilles en plastique
et boîtes métalliques*

*Déposés dans le sac, bac ou conteneur
jaune, ils seront recyclés*



Les briques alimentaires

Les cartonnets, les cartons

Tous les papiers

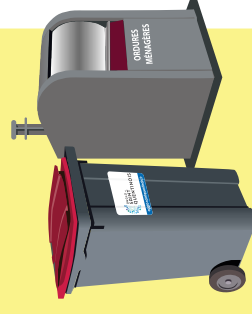


Les faux amis

**Non recyclables,
je les jette
avec les ordures
ménagères**



Les papiers peints, les couches et divers absorbants,
les films entourant les revues...

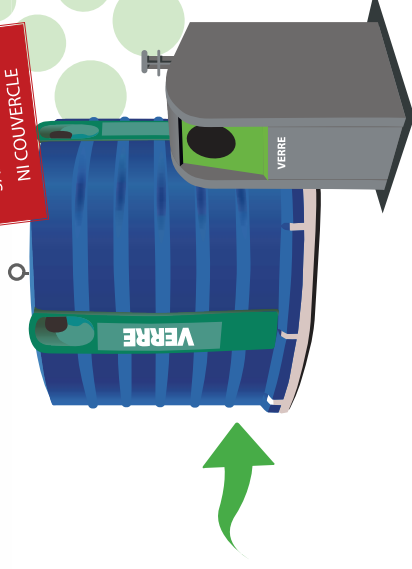


*Briques alimentaires,
cartons et papiers*

*Déposés dans le conteneur à verre,
ils seront recyclés*



SANS BOUCHON
NI COUVERCLE



Les pots, bocaux et bouteilles en verre

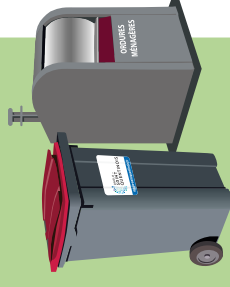


Les faux amis

Non recyclables,
je les jette
avec les ordures
ménagères



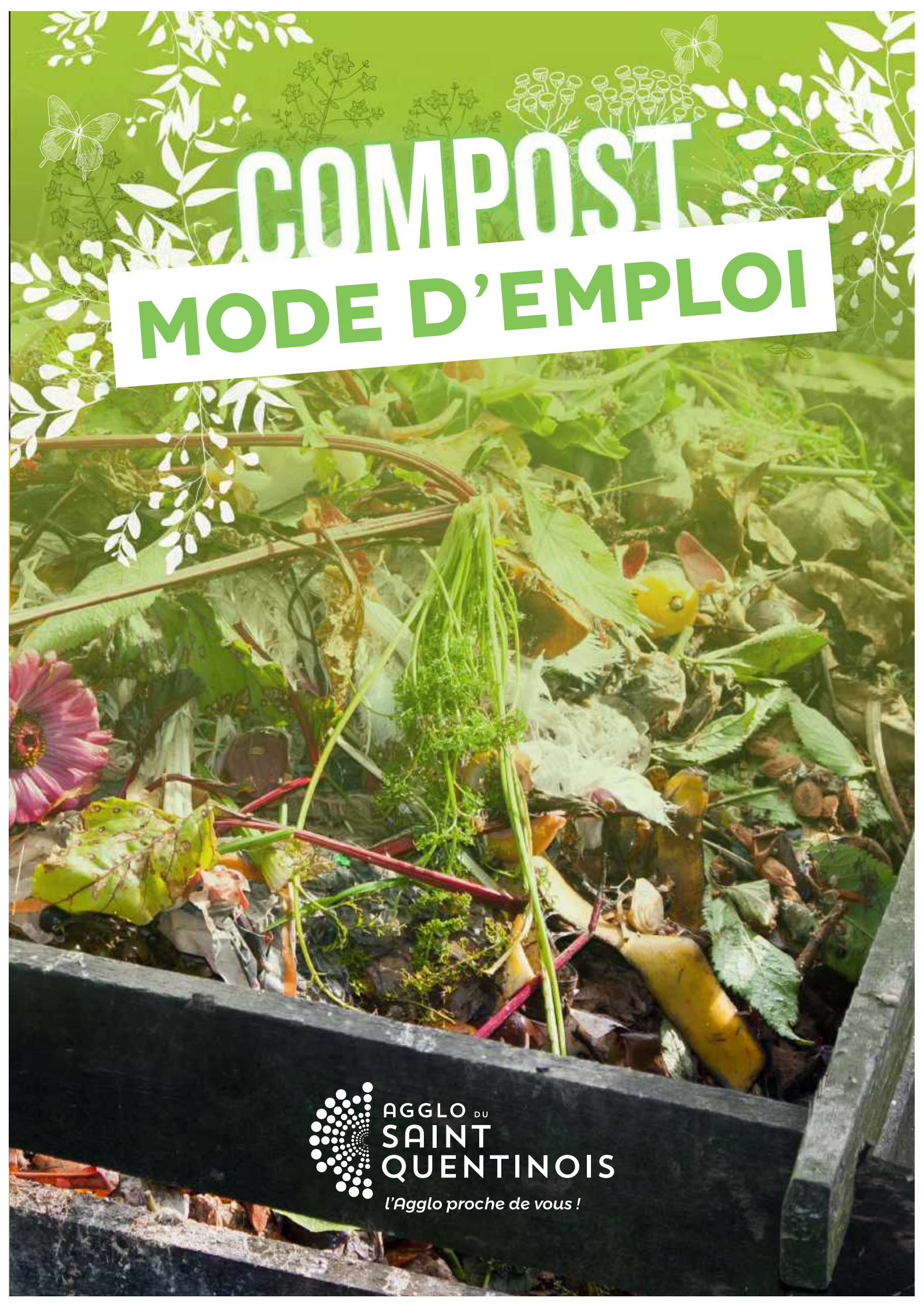
Les bouchons, vitres, miroirs, vaisselle en verre, porcelaine
et faïence, pots de yaourts en terre cuite, ...



Verre

Annexe 6

Guide du compostage



COMPOST

MODE D'EMPLOI



AGGLO DU
SAINT
QUENTINOIS

l'Agglo proche de vous !



1.

LES AVANTAGES

- **Réduction** du poids et du volume des sacs poubelles, de la quantité de déchets enfouis
- **Évite** les mauvaises odeurs dans la poubelle
- Geste **éco-citoyen**
- **Moins de déplacement** en déchèterie
- Intérêt pédagogique **pour les enfants**
- Développement et transmission d'**un savoir-faire**
- **Remplacer** les engrais : intérêt économique et écologique

Compost...et vous ?



2.

LES 4 RÈGLES POUR UN BON COMPOST

1. Favoriser la circulation de l'air afin d'éviter la putréfaction :

- en apportant des éléments grossiers (brindilles, petits bouts de branche...)
- en brassant de temps à autre le compost pour l'aérer

2. Surveiller l'humidité :

- un compost avec une humidité optimale fait une motte tassée quand on le tient dans la main.
- s'il est très sec, il s'effrite dans les mains. Il faut alors l'arroser légèrement ou ajouter des matériaux humides (tontes de gazon, épluchures...)

3. Un mélange équilibré :

- avec des matériaux humides, riches en azote et fins : épluchures de légumes et de fruits, tonte de gazon...
- et des matériaux secs, riches en carbone et plus grossiers : des branches (broyées, des brindilles, feuilles sèches...)

4. Un bon emplacement :

- Installer le composteur à plat, à même la terre nue, dans un endroit ombragé en milieu de journée. Choisir un endroit facile d'accès depuis la maison.



Naturel et écologique, le compost fertilise votre jardin !

3.

JE COMPOSTE

LES DÉCHETS DE CUISINE :



Épluchures
fruits
légumes



Coquilles
d'œufs
broyées



Filtre thé/café
Papier
Essuie-tout

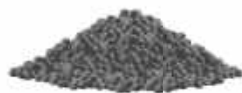


Légumes
abîmés

LES DÉCHETS DE MAISON :



Carton Brut



Cendre de feu
de bois



Sciures



Copeaux



Litière d'animaux
domestiques (biodégradable)

LES DÉCHETS DE JARDIN :



Tontes de
gazon



Feuilles



Fleurs fanées



Branchages
et tailles



Ne pas oublier de bien
mélanger les déchets
entre eux !

Faites la peau à vos épluchures !



4.

JE NE COMPOSTE PAS



Os



Coquillages



Noyaux



Mégots de cigarettes



Métaux



Plastiques



Textiles synthétiques



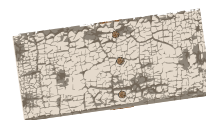
Couches culottes



Poussières et sacs d'aspirateurs



verres



Produits peints ou traités (bois, papiers...)



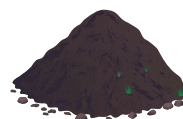
Végétaux malades et mauvaises herbes montées en graines



Taille de conifères



Fougères



Terre



Pierre



Gravats



Sable

Composter... c'est pas sorcier !

5.

UNE DIFFICULTÉ ?

1. COMPOST TROP HUMIDE

- > Trop d'éléments verts, riches en azote (pelouse, déchets de cuisine)
- > Trop couvert
- > Trop de précipitations si pas couvert

- > Introduire des éléments bruns (feuilles mortes, paille, sciure, tiges sèches broyées)
- > Surveiller régulièrement
- > Remuer pour détasser



3. AMAS COMPACT, GRIS

- > Tas trop tassé, ou trop humide, fermentation lente
- > Retourner le tas, l'aérer

2. ODEUR NAUSÉABONDE

- > Mauvaise décomposition
- > Trop de déchets de cuisine non mélangés

- > Aérer et mélanger avec des éléments bruns

4. FILAMENTS BLANCHÂTRES

- > Trop de mycélium de champignons
- > Tas trop sec car trop d'éléments bruns

- > Retourner le tas
- > Introduire des éléments verts
- > Arroser copieusement

Un beau jardin... pour pas un radis !



UNE SOLUTION !

5. NOMBREUX MOUCHERONS, MOUCHES

- > Déchets de cuisine à l'air avec morceaux carnés
- > Chaleur et humidité de l'air

- > Éviter les restes de viandes et de poissons
- > Aérer et brasser pour activer les bactéries.

7. PRÉSENCE DE RONGEURS

- > Couches hétérogènes d'éléments secs et humides
- > Mauvais mélange, les rongeurs peuvent y nicher
- > Le compost est près d'une habitation vide ou d'une grange

- > Réorganiser le compost (mélanger)
- > Apporter des éléments verts et arroser

6. FOURMIS ET CLOPORTES EN GRANDE QUANTITÉ

- > Compost trop sec

- > Humidifier le compost
- > Introduire des éléments verts



Le compost : on a tous à y gagner !



6.

COMMENT UTILISER SON COMPOST ?

Un compost mûr se reconnaît à son aspect homogène, une couleur sombre et une agréable odeur de terre de forêt.

Le compost jeune (4 à 6 mois) :

- épandu en surface où il poursuivra sa transformation à l'automne ou au printemps
- au pied des arbres et arbustes

Le compost mûr (au moins 8 mois) :

- épandu et incorporé aux premiers centimètres de terre
- mélangé avec de la terre pour les jardinières (2/3 de terre, 1/3 de compost)

Le compost peut donc être utilisé avant maturité mais avec précaution.

Annexe 7

Éléments de répartition de la TEOM

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	A7.3.1
ETAT DE REPARTITION DE LA TEOM	

(COMMUNES ET GROUPEMENT DE 10 000 HABITANTS ET PLUS, cf. article L.2313-1)

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES			RECETTES		
Article	Libellé (2)	Montant	Article	Libellé (2)	Montant
	Remboursement d'emprunt et dettes assimilées	-		Subventions d'investissement reçues	-
1641	EMPRUNTS EN EUROS		1311	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT TRANSFERABLES D'ETAT	
			1313	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT TRANSFERABLES DE DEPARTEMENTS	
			1321	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT NON TRANSFERABLES D'ETAT	
			1323	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT TRANSFERABLES DE DEPARTEMENTS	-
				Souscription d'emprunts et dettes assimilées	-
	Acquisition d'immobilisations	1 177 921,09	1641	EMPRUNTS EN EUROS	-
2031	FRAIS D'ETUDES	5 400,00		Dotations et Subventions reçues	154 500,00
2E+06	SUBV. D'EQUIPEMENT AUX COMMUNES POUR LES BÂTIMENTS ET INSTALLATIONS	60 005,60			
2115	ACQUISITION DE TERRAINS BÂTIS	88 700,00			
21318	AUTRES BÂTIMENTS PUBLICS	225 181,15			
2135	INSTALLATIONS GÉNÉRALES, AGENCEMENT ET AMÉNAGEMENT DE CONSTRUCTION	258 946,51			
21571	MATÉRIEL ROULANT				
2158	INSTALLATIONS, MATÉRIEL ET OUTILLAGE TECHNIQUES		10222	F.C.T.V.A.	154 500,00
2182	MATÉRIEL DE TRANSPORT	430 624,54			
2183	MATÉRIEL DE BUREAU ET MATÉRIEL INFORMATIQUE	199,60			
2188	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	108 863,69			
2313	CONSTRUCTIONS				
	Total des dépenses réelles	1 177 921,09		Total des recettes réelles	154 500,00

040	Opé. d'ordre de transfert entre section	-	040	Opé. d'ordre de transfert entre section	382 617,22
13918	SUB.EQUIPEMENT TRANSFEREES CPTÉ RESULTAT-AUTRES	-	2805	AMORTISSEMENT - CESSION ET DROITS SIMILAIRES	228,00
			28135	AMORTISSEMENT - INSTALLATIONS GÉNÉRALES	11 811,00
			281538	AMORTISSEMENT - INSTALLATIONS D'AUTRES RÉSEAUX	3 327,00
			281571	AMORTISSEMENT - MATÉRIEL ROULANT	15 779,00
			28158	AMORTISSEMENT - INSTALLATIONS ET OUTILLAGE TECHNIQUE	4 132,00
			28182	AMORTISSEMENT - MATÉRIEL DE TRANSPORT	106 124,06
			28183	AMORTISSEMENT - MATÉRIEL DE BUREAU ET INFORMATIQUE	199,61
			28184	AMORTISSEMENT - MOBILIER	100,00
			28188	AMORTISSEMENT - AUTRES	240 916,55
			021	Virement de la section de fonctionnement	
	Total des dépenses d'ordre	-		Total des recettes d'ordre	382 617,22
	TOTAL GENERAL	1 177 921,09		TOTAL GENERAL	537 117,22

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DE REPARTITION DE LA TEOM	A7.3.1

(COMMUNES ET GROUPEMENT DE 10 000 HABITANTS ET PLUS, cf. article L.2313-1)

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES			RECETTES		
Article	Libellé (2)	Montant	Article	Libellé (2)	Montant
011	Charges à caractère général	1 142 748,96		Recettes issues de la TEOM	11 766 552,00
60611	EAU ET ASSAINISSEMENT	1 499,64			
60612	ELECTRICITÉ	8 775,64			
60622	CARBURANTS				
60623	ALIMENTATION NON STOCKÉE				
60632	FOURNITURES DE PETIT EQUIPEMENT	83 642,75			
6064	FOURNITURES ADMINISTRATIVES				
6068	ACHATS NON STOCKES D'AUTRES MATIERES ET FOURNITURES	727,52			
611	CONTRATS DE PRESTATIONS DE SERVICES AVEC DES ENTREPRISES	707 056,53			
6135	LOCATIONS MOBILIERES	15 572,80			
61521	ENTRETIENS ET REPARATIONS SUR TERRAINS	12 774,06			
615221	ENTRETIENS ET REPARATIONS SUR BÂTIMENTS	3 677,19			
615232	ENTRETIENS ET REPARATIONS SUR RÉSEAUX	388,80			
61551	ENTRETIENS ET REPARATIONS SUR MATERIEL ROULANT	224 270,04			
61558	ENTRETIENS ET REPARATIONS SUR AUTRES BIENS MOBILIERES	9 097,19			
6156	MAINTENANCE	10 490,43			
6161	PRIMES D'ASSURANCE - MULTIRISQUES	23 903,43			
6168	PRIMES D'ASSURANCE - AUTRES	4 020,18			
617	ETUDES ET RECHERCHE				
6182	DOCUMENTATION GENERALE ET TECHNIQUE				
6184	VERSEMENTS A DES ORGANISMES DE FORMATION	16 354,39			
6228	RÉMUNÉRATION D'INTERMÉDIAIRE	547,20			
6231	ANNONCES ET INSERTIONS				
6236	CATALOGUES ET IMPRIMES	187,20			
6237	PUBLICATIONS	7 747,43			
6238	PUBLICITÉ, PUBLICATION ET RELATION PUBLIQUE	2 879,48			
6251	VOYAGES ET DEPLACEMENTS	50,60			
6256	MISSIONS	279,61			
6257	RÉCEPTIONS	413,60			
6261	FRAIS D'AFFRANCHISSEMENT	195,25			
6262	FRAIS DE TELECOMMUNICATIONS				
6281	CONCOURS DIVERS (COTISATIONS...)	886,00			
62875	MOYENS PARTAGES AUTRES QUE LE PERSONNEL				
6355	TAXES ET IMPOTS SUR LES VEHICULES	3 644,00			
637	AUTRES IMPOTS, TAXES, VERSEMENTS ASSIMILES (AUTRES ORGANISMES)	3 668,00	7331	TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES	11 766 552,00
012	Charges de personnel	3 224 056,62		Dotations et participations reçues	-
6331	VERSEMENT DE TRANSPORT	11 577,97			

6332	COTISATIONS VERSEES AU FONDS NATIONAL D'AIDE AU LOGEMENT	9 649,59			
6336	COT.CENTRES NATIONAL ET GESTION FONCTION PUBLIQUE	17 367,42			
64111	REMUNERATION PRINCIPALE - PERSONNEL TITULAIRE	1 358 422,94			
64112	N.B.I., SUPPLEMENT FAMILIAL DE TRAITEMENT, ...	25 985,02			
64118	INDEMNITES ET AVANTAGES DIVERS	312 037,91			
64131	REMUNERATIONS - PERSONNEL NON TITULAIRE	599 097,56			
6451	COTISATIONS A L'URSSAF	387 937,74			
6453	COTISATIONS AUX CAISSES DE RETRAITES	450 623,39			
6454	COTISATIONS AUX ASSEDIC	24 750,36	74718	PARTICIPATION DE L'ETAT	
6455	COTISATIONS POUR ASSURANCE DU PERSONNEL	1 596,27	7488	AUTRES ATTRIBUTIONS ET PARTICIPATIONS	
6458	COTISATIONS AUX AUTRES ORGANISMES SOCIAUX	24 079,92			
6475	MEDECINE DU TRAVIL, PHARMACIE	12 476,50			
6488	AUTRES CHARGES DE PERSONNEL	32,00			
014	Atténuation de produit	-	013	Atténuation de charges	1 894,25
		-	6419	REMBOURSEMENTS SUR REMUNERATIONS DU PERSONNEL	1 894,25
65	Autres charges de gestion courante	4 371 814,53	75	Autres produits de gestion courante	1 842 714,93
6558	AUTRES CONTRIBUTIONS OBLIGATOIRES	4 362 979,88			
65888	CHARGES DIVERSES DE GESTION COURANTE	8 834,65	7588	PRODUITS DIVERS DE GESTION COURANTE	1 842 714,93
66	Charges financières	-	76	Produits financiers	-
66111	INTERETS REGLES A L'ECHEANCE				
67	Charges exceptionnelles	126 153,30	77	Produits exceptionnels	3 111,44
673	TITRES ANNULÉS (SUR EXERCICES ANTÉRIEURS)	126 153,30	775	PRODUITS DE CESSIONS D'IMMOBILISATIONS	
			7788	PRODUITS EXCEPTIONNELS DIVERS	3 111,44
	Total des dépenses réelles	8 864 773,41		Total des recettes réelles	13 673 501,62

042	Opé. d'ordre de transfert entre section	382 617,22	042	Opé. d'ordre de transfert entre section	-
6811	DOTATIONS AMORTISSEMENTS IMMOBILISATIONS INCORPO. CORPO.	382 617,22	777	QUOTE-PART SUBV.INVESTISSEMENT TRANSFEREES COMPTE RESULTAT	
023	Virement à la section d'investissement	-			
	Total des dépenses d'ordre	382 617,22		Total des recettes d'ordre	-
	SOUS-TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	9 247 390,63		SOUS-TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	13 673 501,62

	Charges des directions de support (quote-part de 13,81%)	1 325 477,15		Recettes des directions de support	465 769,49
--	--	---------------------	--	---	-------------------

	TOTAL GENERAL	10 572 867,78	042	TOTAL GENERAL	14 139 271,11
--	----------------------	----------------------	------------	----------------------	----------------------